



Parc national
des Écrins

Bureau du 16 juin 2015

Résolution n° 2015-02 BUR

Subventions accordées par le Parc national des Écrins

Le Bureau du Parc national des Écrins,

- décide d'attribuer des aides financières au titre du programme 2015 de mise en œuvre de la charte, conformément au tableau n°1 ci-joint.

Le président par intérim du bureau
du conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur

Bertrand GALTIER

Dossiers complets instruits : décision											
Titre	Objet	Maitre d'Ouvrage	Montant total	Montant subv ^{sub} (Euros)	Plan de financement	Montant sollicité (Euros)	(%)	Décision du Bureau (Euros)	(%)	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières
Atlas des reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes	Nouvel atlas de 500 pages, dont la moitié est consacrée à des monographies illustrées valorisant les 170 000 données collectées par le réseau dont le Parc national fait partie	LPO Rhône-Alpes	86 702,00 €	86 702,00 €	Région Rhône-A – 41 617 € - 48 % Département 07 – 5 000 € - 5,77% Département 26 – 6 000 € - 6,92% Département 42 – 5 000 € - 5,77% UNICEM – 3 468 € - 4% Souscriptions et ventes – 23 617 € - 27,23 % PNE – 2 000 € - 2,31%	2 000,00 €	2,31%	2 000,00 €	2,31%	1.2.1.	Le Parc national est partenaire et a été associé au projet. L'atlas des chauve-souris a été accompagné à la même hauteur que la demande. Le projet contribue à l'axe de la charte : 1. Pour un espace de culture vivante et partagée, Orientation, 1.2. Faire vivre une culture commune, Mesure 1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels matériels et immatériels Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Tournée des refuges 2015	Un mois de concerts itinérants en altitude 22 juillet au 28 août	Association Tabaze musique	13 700,00 €	13 700,00 €	Vente de CD - 3000 € - 21,9 % Région Rhône-A – 5000 € - 36,5% Département Isère – 2000 € - 14,6% Parcs, bourses... - 3700 € - 27% (dont PNE – 800 € - 5,8%)	800,00 €	5,84%	800,00 €	5,84%	1.2.3.	Le Parc national est partenaire et a été associé au projet. 11 dates de concert sont prévues dans les Ecrins sur 36 dans le Queyras, les Ecrins, en Isère et en Savoie. Le projet contribue à l'axe de la charte : 1. Pour un espace de culture vivante et partagée, Orientation, 1.2. Faire vivre une culture commune, Mesure 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire. Les concerts devront se dérouler à l'intérieur des refuges et en acoustique. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Kiddy raid montagne	Mini raid sportif, éducatif et de loisirs pour les pré-adolescents. Raid de 3 jours basé dans les Ecrins avec la découverte de pratiques physiques de montagne (escalade, randonnée), de l'environnement naturel et du patrimoine, de participation à des activités ludiques (grands jeux collectifs)	Communauté de communes du Pays des Ecrins	14 760,00 €	14 760,00 €	Inscriptions – 4 500 € - 30,5% DDCSPP – 2 380 € - 16,12% Région PACA – 3 000 € - 20,32% CC Pays Ecrins – 3 380 € - 26,3% PNE – 1 000 € - 6,78%	1 000,00 €	6,78%	1 000,00 €	6,78%	1.2.3.	Le Parc national est partenaire et a été associé au projet. Le secteur de Vallouise interviendra lors d'une animation. Le projet contribue à l'axe de la charte : 1. Pour un espace de culture vivante et partagée, Orientation, 1.2. Faire vivre une culture commune, Mesure 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Film documentaire 52' : Sur les îles du ciel	Réalisation d'un film de 52' « Sur les îles du ciel » sur le projet Ecologie verticale	Nomade Production	107 844,00 €	107 844,00 €	France télévision – 32 287 € - 30 % CNC – 10 000 € - 9,3 % CNRS images – 12 000 € - 11,1 % LECA – 5 000 € - 4,6 % C.C. Oisans - 11 000 € - 10,2 % Musée de Grenoble – 15 557 € - 14,4 % Autofinancement – 12 000 € - 11,1 % PNE – 10 000 € - 9,3 %	10 000,00 €	Forfait	10 000,00 €	Forfait	1.2.3.	Le film est tourné dans le coeur du parc et valorise les actions menées par l'établissement et ses partenaires. Le montant forfaitaire généralement accordé pour un film est de 5 000 € maximum. S'agissant d'un film consacré à la promotion d'une activité de l'établissement, l'établissement propose d'accepter la demande de 10k € (ce qui est inférieur à ce qu'aurait coûté une action équivalente à l'initiative de l'établissement.) Le projet contribue à l'axe de la charte : 1. Pour un espace de culture vivante et partagée Orientation, 1.2. Faire vivre une culture commune, Mesure 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Film documentaire 52' : Les anges gardiens des 3000	Réalisation d'un film de 52' sur une saison en immersion avec les gardiens du refuge Adèle Planchard	Galaxie presse	56 598,00 €	56 598,00 €	Chaîne voyage – 12 000 € - 21 % CNC Cosip – 20 000 € - 35 % Fonds propres – 7 598 € - 13 % Autres en cours – 12 000 € - 21 % PNE – 5 000 € - 9 %	5 000,00 €	Forfait	5 000,00 €	Forfait	1.2.3.	Le film est tourné dans le coeur du parc et valorise le refuge, le métier de gardien et l'alpinisme. Le projet contribue à l'axe de la charte : 1. Pour un espace de culture vivante et partagée Orientation, 1.2. Faire vivre une culture commune, Mesure 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Film documentaire : les lycéens et le changement climatique	Reportage (film) relatif à un projet pédagogique du lycée A. Briand (Gap) sur la thématique des suivis scientifiques en lien avec le changement climatique	Cinémathèque d'images de montagne	8 000,00 €	8 000,00 €	Région PACA – 4 000 € - 50% Autofinancement – 2 000 € - 25% PNE – 2 000 € - 25%	2 000,00 €	Forfait	2 000,00 €	Forfait	1.2.3.	Ce petit film sera diffusé lors des rencontres de la cinémathèque de montagne à Gap et sera mis à disposition du Parc. Le projet contribue à l'axe de la charte : 1. Pour un espace de culture vivante et partagée Orientation, 1.2. Faire vivre une culture commune, Mesure 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.

Titre	Objet	Maître d'Ouvrage	Montant total	Montant subv ^{13k} (Euros)	Plan de financement	Montant sollicité (Euros)	(%)	Décision du Bureau (Euros)	(%)	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières
Actions : Sommet(s) pour le climat	Le collectif fait le pari d'organiser des actions phares en haute montagne, sur lesquelles il prévoit une large communication, afin de parler des bouleversements du climat et de proposer des solutions.	Collectif de montagnard(e)s engagé(e)s face aux bouleversements climatiques	46 600,00 €	46 600,00 €	Mécènes et sponsors (financiers et matériels) – 27 950 € - 60% Appel à souscription – 6 990 € - 15% Fonds propres apportés par l'association Chantiers du Devenir- 4 660 € - 10% PNE – 7 000 € - 15 %	7 000,00 €	15,0%	7 000,00 €	15,0%	1.3.4.	Le parc national a été associé au projet, la traversée du massif est au centre du projet. La traversée du massif des Ecrins sur 21 jours est ainsi prévue, avec simultanément, 21 sommets dans le monde entier. Communication par l'écrit et l'image (récits dans un bel ouvrage, photos, vidéos présentées dans une exposition), autocollants et écussons pour les amateurs et les professionnels, site Internet, 21 lettres publiques de solutions proposées. Le projet contribue à l'axe de la charte : 1. Pour un espace de culture vivante et partagée. Orientation. 1.2. Faire vivre une culture commune, Mesure 1.3.4. Développer la sensibilisation et l'information du grand public. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Enjeux architecturaux et paysagers de la carte communale	Elaboration d'un cahier de prescriptions accompagnant la carte communale sur les enjeux architecturaux et paysagers	Commune de Valjouffrey	29 300,00 €	29 300,00 €	Département 38 – 11 720 € - 40 % Autofinancement – 13 330 € - 45 % PNE – 4 250 € - 15 %	4 250,00 €	14,5%	4 250,00 €	14,5%	2.1.1.	Le parc a été associé au projet. Le projet contribue à l'axe 2 de la charte : Pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.1. : Aménager un territoire durable, Mesure 2.1.1. : Economiser et valoriser les ressources du territoire. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Reprise des piles du pont des Côtes	2ème tranche de travaux comme suite à la campagne de 2014 sur la moitié du pont Réouverture de l'accès aux réseaux de sentiers pédestre et V.T.T., et cascades de glace Préservation du caractère patrimonial et historique du pont	Commune d'Orcières	35 000,00 €	35 000,00 €	Région PACA – 14 000 € - 40% Autofinancement – 10 500 € - 30% PNE – 10 500 € - 30%	10 500,00 €	30,0%	8 750,00 €	25,0%	2.2.2.	Une subvention de 8 906 € soit 25 % a été attribuée par le Parc national pour la première tranche. Le projet contribue à l'axe de la charte : 2. Pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural, Mesure 2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016. Le Bureau décide de ramener la participation au taux de 25 %, conformément aux critères définis par le Conseil d'administration.
Remplacement de la barrière du Roux	Travaux de remplacement de la barrière du hameau du Roux (matériaux)	Commune de Saint Maurice-en-Valgaudemar	2 034,92 €	2 034,92 €	Autofinancement – 1526,19 € - 75 % PNE – 508,73 € - 25 %	508,73 €	25,0%	508,73 €	25,0%	2.2.2.	Le projet contribue à l'axe de la charte : 2. Pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural, Mesure 2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Reprise du faîtage en chaume du moulin	Travaux de restauration de la partie de chaume au faîte du toit	Commune de Villard Loubière	740,00 €	740,00 €	Autofinancement – 555 € - 75 % PNE – 185 € - 25 %	le plus élevé possible		décision renvoyée au CA		2.2.2.	Le projet contribue à l'axe de la charte : 2. Pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural, Mesure 2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016. Le coût du projet étant faible et le caractère patrimonial du bâtiment étant exceptionnel, le Bureau propose d'augmenter le taux d'aide à hauteur de 80 % et renvoie la décision au CA.
Etude physico-chimique des peintures de l'abri Faravel	Identification des pigments utilisés dans les représentations pariétales présentes sur les parois du site (interprétation globale du site)	EDYTEM Université de Savoie	2 500,00 €	2 500,00 €	C.C. du Pays des Ecrins – 500 € - 20 % Centre Camille Jullian – 500 € - 20 % PNE – 1500 € - 60 %	1 500,00 €	60,0%	1 250,00 €	50,0%	2.2.C	Une première phase d'archivage conservatoire et scientifique des peintures rupestres de l'abri Faravel par scanner 3D a été faite en 2012 pour laquelle l'établissement a donné une subvention de 3 000 € (75%). Le projet contribue à l'objectif 2 de la charte : Préserver le patrimoine culturel du cœur, mesure 2.2.C Préserver l'intégrité des sites archéologiques d'altitude. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016. Le Bureau décide de ramener la participation au taux de 50 %, conformément aux critères définis par le Conseil d'administration.
Navettes du Gioberney	Pérennisation du service de navettes entre Saint Firmin et le Gioberney	Communauté de communes du Valgaudemar	20 000,00 €	20 000,00 €	Département 05 – 10 000 € - 50 % Autofinancement – 5 000 € - 25 % PNE – 5 000 € - 25 %	5 000,00 €	25,0%	5 000,00 €	25,0%	2.2.C et 4.3.c	Le projet contribue à l'axe de la charte : 2. Pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.3. Développer l'éco-responsabilité, Mesure 2.3.1. Valoriser les démarches éco-responsables, et à l'objectif 4.3.C Rechercher des solutions alternatives à l'accès automobile. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.

PROGRAMME d'ENVIRONNEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE
Programmation de participations financières

Titre	Objet	Maître d'Ouvrage	Montant total	Montant subv ^{***} (Euros)	Plan de financement	Montant sollicité (Euros)	(%)	Décision du Bureau (Euros)	(%)	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières
Programme d'éclairage public	Mise aux normes et économies d'énergie	S.I.E. du Valgaudemar	596 595,00 €	596 595,00 €	Département 05 – 111 022 € - 20 % Etat 17 326 € - 3% ADEME/FEDER – 147 087 € - 25,47% Fonds propres – 171 556 € - 30 % Dotations communes – 145 984 € - 25 % PNE – 3 620 € - 0,6 %	3 620,00 €	0,6%	3 620,00 €	0,6%	2.3.3.	Le Parc national a donné un accord de principe pour le financement de trois tranches. Il a apporté un premier financement d'un montant de 1 911 € pour la première tranche. La présente demande est présentée pour les deux dernières tranches. Le projet contribue à l'axe de la charte : 2. Pour un cadre de vie de qualité, Orientation 2.3. Développer l'éco responsabilité, Mesure 2.3.3. Encourager les économies d'énergie et le recours approprié aux énergies renouvelables Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Restauration du canal de Malcros et de la cabane des Parisiens	Programmes de travaux 2015	Association Malcros 2818	3 850,00 €	3 850,00 €	Cotisations membres – 1 600 € - 42% Dons privés – 160 € - 4,2% Cne Champoléon – 100 € - 2,6% C.C du Champsaur – 1 000 € - 26% Fonds propres – 290 € - 8% PNE – 700 € - 18%	700,00 €	18,2%	700,00 €	18,2%	3.1.1.	Le projet contribue à l'axe de la charte : 3. Pour le respect des ressources et des patrimoines et la valorisation des savoir-faire, Orientation 3.1. Maintenir les paysages remarquables, Mesure 3.1.1. Gérer les grands sites paysagers. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et l'extension de cabanes d'alpage	Mission de maîtrise d'œuvre normalisée - Cabanes d'alpage de la Balme et de Grand cabane	Commune de l'Argentière-la-Bessée	4 000,00 €	4 000,00 €	Autofinancement – 4 000 € - 50% PNE – 2 000 € - 50%	2 000,00 €	50,0%	2 000,00 €	50,0%	3.6.2.	Le Parc national a accompagné le projet depuis son émergence. Le projet contribue à la réalisation de la charte : Orientation : 3,6, Soutenir la gestion des alpages, Mesure 3.6.2. Améliorer la logistique et les infrastructures d'exploitation. Le projet est inscrit au programme d'actions 2014-2016.
Travaux de réhabilitation du refuge de Temple Ecrins – Phase 1	Phase 1 : mise en sécurité et rénovation de la toiture (2015) Pour information : Phase 2 : réhabilitation de la filière assainissement (2016) Phase 3 : amélioration des conditions d'accueil et de travail (2016 et 2017)	FFCAM	71 013,00 €	71 013,00 €	Pour la phase 1 : Région RA – 10 651,95 € - 15 % Département 38 – 14 202,60 - 20 % Autofinancement – 24 854,45 € - 35 % PNE – 21 304 € - 30 %	21 304,00 €	30,0%	décision renvoyée au CA		4.1.c.	Le parc a été associé au montage du projet. Une réunion cadre le 13 avril dernier a permis de fixer une démarche globale par rapport aux refuges. Sont prévus : un livre blanc « accueil/impact sur l'environnement » (2015), un plan d'actions global (2016). Des travaux urgents doivent être faits pour maintenir l'accueil, notamment dans les refuges de la commune de Saint Christophe-en-Oisans où les enjeux sont forts pour l'alpinisme. Le projet contribue à l'objectif 4 de la charte : Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité, Mesure 4.1.c. : Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur leur site. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016. Le Bureau demande la précision du plan de financement et renvoie la décision au CA conformément aux critères définis (montant sollicité supérieur à 10 % de l'enveloppe annuelle).
Equipement du refuge de Chalance	Installation de toilettes sèches et de panneaux solaires	FFCAM Gap	3 020,00 €	3 020,00 €	Autofinancement – 2 265 € - 75% PNE – 755 € - 25%	755,00 €	25,0%	755,00 €	25,0%	4.1.c.	Le parc a été associé au montage du projet. Le projet contribue à l'objectif 4 de la charte : Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité, Mesure 4.1.c. : Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur leur site.
Thèse en sociologie et géographie – frais de déplacements 2015 et 2016	Les conseils scientifiques des espaces protégés de montagne, outils de gestion et moteur d'innovation, entre nature, science et société	IRSTEA	5 137,50 €	5 137,50 €	Financement de l'allocation doctorale mensuelle : LabEx ITEM, Université Pierre Mendès France + compléments frais – 22,2 % Frais de déplacement en 74 Conservatoire d'espaces naturels de Haute Savoie (Asters) - 2 000 € - 38,9 % Frais de déplacement Ecrins PNE – 2000 € - 38,9%	2 000,00 €	38,93%	2 000,00 €	38,93%	Evaluation	Le Parc national a été retenu pour porter cette étude/analyse sur différents types d'espaces protégés. La subvention prendra en charge les frais de déplacements correspondant aux 30 journées passées dans le parc. Le projet contribue à l'évaluation de la charte du parc national. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.
			1 107 394,42 €	1 107 394,42 €		79 937,73 €		56 633,73 €			

Titre	Objet	Maître d'Ouvrage	Montant total	Montant subv ^{ttk} (Euros)	Plan de financement	Montant sollicité (Euros)	(%)	Décision du Bureau (Euros)	(%)	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières
Dossiers non éligibles : information											
Chemin du Désert à Combe Méane	Réhabilitation de l'accès dans le cadre de l'aménagement pastoral pour optimiser la ressource en herbe de l'unité pastorale l'écharene	Commune de Valjouffrey	35 714,00 €	35 714,00 €	Région Rhône-A – 12 500 € - 35% FEADER - 12 500 € - 35% Autofinancement – 8 929 € - 25% PNE – 1 785 € - 5%	1 785,70 €	5,0%			3.6.1.	Le projet contribue à l'axe de la charte : 3. Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire, Orientation 3.6. Soutenir la gestion globale des alpages, Mesure 3.6.1. Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau et en herbe, et des surfaces pastorales. La mesure 7.61 « Mise en valeur des espaces pastoraux » du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes indique que le taux d'aide publique est plafonné à 70%. Le montant cumulé des subventions FEADER et CR RA atteignant déjà le plafond, il n'est pas possible d'accorder une aide financière supplémentaire.
Dossiers en cours de constitution : pour information											
Reconstruction de la passerelle de la Vieille Selle pour l'accès à l'alpage en coeur de parc	Reprise d'une culée ancienne, création d'ancrages et installation d'une passerelle métallique Vallon pastoral de Réallon, Les Gourniers, propriété privée de la commune de Savines-le-lac	Commune de Savines-le-lac			Le projet contribue à l'axe de la charte : 3. Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire Orientation 3.6. Soutenir la gestion globale des alpages Mesure 3.6.1. Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau et en herbe, et des surfaces pastorales. L'accès à l'alpage devient difficile du fait de l'impraticabilité et de la dangerosité de la passerelle existante et de l'accès alternatif très raide et coûteux en entretien annuel. Le taux d'aide publique maximum n'est pas encore fixé en PACA. Ce projet devrait être éligible au prochain PDR dans le cadre des mesures de soutien au pastoralisme Compte tenu de l'instabilité des terrains sur la zone d'ancrage de la passerelle, le Parc propose de solliciter l'avis des services de RTM et de cofinancer une étude de maîtrise d'oeuvre géotechnique (participation à hauteur de 50%) préalable aux travaux.						
Réhabilitation du sentier du Drac	Mise en accessibilité du sentier situé à proximité de la Maison de la vallée. Ce projet fait partie du programme d'accessibilité du programme I.T.M.R.	Commune de Saint Jean Saint Nicolas			Le parc a été associé au montage du projet. Le projet contribue à l'axe 4 de la charte : Pour l'accueil du public et la découverte du territoire, Orientation : Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire, Mesure 4.1.1. Qualifier l'offre touristique des Ecrins et faire une destination éco-touristique.						